

N°73

# Mutame ESSENTIEL

Adhérente



# PAGES Régionales

SAVOIE  
MONT-BLANC



Nouveau site Internet :  
[www.mutame74.com](http://www.mutame74.com)

## PRÉVOYANCE : Des nouvelles Garanties avec la Mutuelle Générale de Prévoyance

## Du changement concernant votre garantie maintien de salaire

À compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, Mutame Savoie Mont-Blanc continuera à diffuser des garanties prévoyance maintien de salaire mais avec un nouveau partenaire. Si vous bénéficiez actuellement d'un contrat maintien de salaire, nous pouvons vous proposer d'adhérer à ce nouveau dispositif. N'hésitez pas à contacter votre conseiller afin d'obtenir d'avantages d'informations et réaliser un devis, sans engagement.

### UN NOUVEAU PARTENARIAT

Avec la Mutuelle Générale de Prévoyance (MGP) est conclu un partenariat qui nous permettra de proposer aux agents territoriaux des garanties simples, conformes aux statuts de la fonction publique territoriales et labellisées. Des conditions d'adhésion privilégiées vous sont proposées lors de la mise en place de ce partenariat, **n'hésitez plus !**





## Pourquoi adhérer à une garantie prévoyance maintien de salaire?

- **En cas d'arrêt de travail**, le statut de la fonction publique couvre les 90 premiers jours d'arrêt à 100 % de votre salaire, puis uniquement 50 %. En cas de maladie, cette perte de salaire peut durer jusqu'à 3 ans.
- **En cas d'invalidité**, la perte de salaire varie en fonction de plusieurs facteurs (l'ancienneté, l'âge, le taux d'invalidité...) mais elle est en moyenne de 50 % et peut durer jusqu'à 10 ans.
- **En cas de décès d'un parent** pour une famille dont les deux adultes travaillent, avec 2 enfants, la

disparition de l'un des parents nécessite un capital décès égal à 3 ans de salaires. Or le statut de la fonction publique prévoit le versement d'un capital d'un peu plus de 13 600 €.

Il est donc nécessaire de prévoir un capital décès complémentaire pour assurer l'avenir de sa famille, ainsi que de couvrir la perte de revenu en cas de maladie longue durée ou d'invalidité. Nous vous proposons donc une garantie modulable pour couvrir uniquement les risques vous concernant.

## Quelles sont les garanties proposées par la MGP et diffusées par Mutame?

### 4 options à combiner selon vos besoins :

#### 1 - Indemnités journalières

Versement d'une indemnité journalière égale à 90 % ou 95 % de la rémunération nette en complément du statut de la fonction publique ou de la Sécurité Sociale.

#### 2 - Invalidité

#### 3 - Perte de retraite

#### 4 - Capital décès

Versement d'un capital décès égal à 100 % de la rémunération brute.

**N'hésitez pas à solliciter votre conseiller pour obtenir un devis ou plus de renseignements :**

☎ : 04 50 33 11 36 - ✉ : [prevoyance@mutame74.com](mailto:prevoyance@mutame74.com)

# ???? QUESTIONS D'ADHÉRENTS

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous écrire pour poser vos questions et nous vous en remercions ! N'hésitez pas à nous contacter : [mutame.essentiel@mutame74.com](mailto:mutame.essentiel@mutame74.com). Nous vous répondrons par le biais de cette rubrique qui vous est dédiée.

### *Je suis adhérent en prévoyance et souhaite transférer mon contrat comment dois je procéder?*

*Réponse de Mutame :*

Il suffit de compléter et nous retourner le courrier adressé à votre domicile début septembre.

En cas de question n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

### *Je souhaite adhérer, quelles sont les conditions?*

*Réponse de Mutame :*

Dans le cadre de la mise en place du contrat il n'y a :

- Pas de questionnaire médical.
- Pas de limite d'âge.
- Pas de proratisation des garanties.

Ces conditions s'appliquent lors d'une adhésion dans les 6 premiers mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ou date d'embauche dans la collectivité.

### *Je souhaite couvrir mes primes, que dois je faire?*

*Réponse de Mutame :*

Il vous suffit de compléter le bulletin d'adhésion en cochant la case « TBI (traitement brut indiciaire) + NBI (nouvelle bonification indiciaire) + RI (régime indemnitaire) ».

### *Je suis actuellement en arrêt de travail, puis-je adhérer au contrat MGP?*

*Réponse de Mutame :*

L'adhésion n'est pas possible lorsque vous êtes en arrêt de travail. Il faudra nous contacter dès votre reprise d'activité pour formaliser votre adhésion.



# Essentielles

## 01/// Offre d'emploi

Tous les trois ans notre mutuelle lance un appel à candidature pour le renouvellement par moitié du conseil d'administration, assemblée générale juin 2018.

Il s'agit d'emploi à durée déterminée de 6 ans renouvelables ; emploi à plein temps certes mais qui ne demande que 4 heures de présence par trimestre.

### Compétence exigée :

esprit de partage mutualiste, bénévolat.

### Rémunération :

remboursement des frais de déplacement.

### Et pourquoi pas moi ?

- Pourquoi ne participerai-je pas de manière plus concrète à la gestion de ma mutuelle, à son développement ?
- Pourquoi ne prendrai-je pas part aux décisions qui engagent son avenir, mon avenir mutualiste ?

Je ne remets pas à plus tard ce que je peux faire aujourd'hui : j'appelle ma mutuelle pour de plus amples renseignements et pour me porter volontaire.

**En toute amitié,  
Jean-Paul Évéraère  
Président du Conseil d'administration**

## 02/// Vigilance appels frauduleux

Plusieurs adhérents nous ont informé avoir reçu un appel téléphonique d'une personne se faisant passer pour votre mutuelle.

Pour une raison ou une autre, cette personne vous demande de lui fournir votre date de naissance, des informations confidentielles (y compris vos coordonnées bancaires!) ou même vous annonçant l'augmentation de votre cotisation mutuelle.

**Attention il s'agit d'une fraude.**



**Mutame Savoie Mont-Blanc ne vous demandera jamais de fournir ces informations par téléphone.**

**En cas de doute, n'hésitez pas à appeler les services de la mutuelle au 04 50 33 11 36.**

**Par mail : [contact@mutame74.com](mailto:contact@mutame74.com)**

## 02/// Label excellence

Notre mutuelle a reçu, d'un organisme indépendant, le label excellence 2017 pour nos garanties globales. Il s'agit d'un comparatif basé sur une vingtaine de contrats diffusés pour les agents territoriaux.



[www.mutame74.com](http://www.mutame74.com)

**Mutame Essentiel** - Pages spéciales régionales

Octobre 2017 - N° 73 - ISSN : 1297 4005 - **Directeur de la publication** : M. Daniel Lemenuel - **Directeur de la rédaction** : M. Geoffrey Domanski - **Conception et réalisation** : C.A.G., Paris. **Impression** : PRN, Caen. Imprimé sur papier recyclé PEFC - **Couverture** : © Fotolia - DR

### Siège :

Maison de la Fonction Publique Territoriale  
55, rue du Val-vert - BP 101 - 74604 Seynod Cedex  
Tél. : 04 50 33 11 36 - Fax : 04 50 33 05 24  
[contact@mutame74.com](mailto:contact@mutame74.com)

